

La société française

Séance 3 : La déclaration universelle des droits de l'Homme, les droits de l'enfant

Nous avons parlé dans la séance 1 des droits des êtres humains. Ces droits humains ont été écrits il y a plus de 70 ans dans un texte qui s'appelle : la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH).

Ce texte a été rédigé suite à la 2^e guerre mondiale. Le but était de faire en sorte que jamais plus ne se produisent des actes comme ceux qui ont eu lieu lors de ce conflit.

Il y eut neuf rédacteurs de ce texte. Parmi eux, un français : René Cassin, professeur de droit et résistant pendant la 2^e guerre mondiale.

La Déclaration Universelle des droits de l'Homme a été adoptée par l'organisation des Nations Unies le 10 décembre 1948 à Paris.

SPECIMEN
KER LANN



Eleanor Roosevelt, veuve du président des USA Franklin Roosevelt, l'une des neuf rédactrices de la DUDH

L'article 1 de la DUDH dit que :

« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité ».

**SPECIMEN
KER LANN**

Les droits de l'enfant

De même, depuis 1989, existe la « Convention Internationale des Droits de l'Enfant » (CIDE)

Ce texte vise à protéger les enfants dans le monde entier. Il a été signé par presque tous les pays du monde.



Enfants à l'école

**SPECIMEN
KER LANN**

Résumé (à apprendre par ♥)

Les droits de l'Homme sont écrits dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Ce texte a été écrit à cause de la 2^e guerre mondiale.

Le premier article dit que tous les humains naissent libres et égaux en dignité et en droits.

Il existe également un texte qui a été écrit pour protéger les enfants.

SPECIMEN
KER LANN